

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19816 - 76ÈME ANNÉE

Un an après les premiers cas et le confinement, la situation sanitaire ne cesse de s'aggraver

La stratégie de laisser entrer le virus lourde de conséquences

Voici la conclusion du communiqué émis par la Préfecture à la suite de la conférence de presse du préfet, de la directrice de l'ARS et de la rectrice de l'Académie de La Réunion :

« Le préfet en lien avec l'Agence régionale de santé et en concertation avec les élus et les acteurs économiques décidera à l'échéance des 15 prochains jours de renforcer les mesures de freinage si la courbe épidémique ne fléchit pas et que la tension hospitalière perdure en mettant en place alors un confinement. Ce confinement sera à l'image de ce qui est appliqué en métropole serait déclenché à compter du 17 avril avec les fermetures des établissements scolaires et des limitations de déplacement à un rayon de 10 km autour du domicile sauf motif impérieux ou professionnel. »

Cette conclusion découle d'une situation sanitaire qui s'est aggravée malgré le couvre-feu et toutes les mesures restrictives de liberté. 46 personnes sont en effet mortes à cause du coronavirus depuis la mi-février. Les autorités annoncent l'admission de plusieurs personnes par jour dans les services de réanimation ce qui risque de provoquer une pénurie de lits, compromet les évacuations sanitaires de ressortissants français vivant dans les pays de notre ré-

gion et augure une politique de tri de patients en cas de saturation des hôpitaux.

Voici pourtant un an, alors que la COVID-19 ne circulait pas encore à La Réunion, un confinement de plusieurs semaines fut imposé à la population. Ce fut un élément aggravant de la crise sociale qui touche La Réunion depuis des décennies. Par la suite, des mesures analogues à celles appliquées en France virent le jour, comme le port obligatoire du masque, le couvre-feu...

4.000 motifs impérieux par semaine pour venir à La Réunion

Il est à noter que depuis un an, La Réunion a été le seul pays du continent africain à maintenir des liaisons aériennes régulières avec la France. Alors que partout ailleurs la quarantaine et le test obligatoire à l'arrivée étaient la norme, c'était l'exception à La Réunion. La quarantaine en centre dédié n'a existé que quelques semaines, cette obligation est levée depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire.

La mesure tant attendue de fermeture de l'aéroport n'a pas encore été annoncée. Selon le préfet, l'obligation des motifs impérieux a

permis de diviser par dix le nombre d'arrivées : de 40.000 passagers par semaine à 4.000 maintenant. Il se trouve donc que plusieurs milliers de personnes ont malgré tout un motif impérieux pour pouvoir entrer à La Réunion, c'est énorme pour un pays de 850.000 habitants.

Il est clair que le maintien de l'ouverture de la porte d'entrée du virus à La Réunion a joué un rôle décisif dans la crise sanitaire. A chaque période de vacances correspond une pointe de fréquentation de l'aéroport, et est constaté quelques semaines plus tard une accélération de la circulation du virus.

Conséquence de la départementalisation

Depuis un an, les Réunionnais suivent les recommandations des autorités sanitaires. Le parallèle avec Mayotte, où ce sont les mêmes autorités sanitaires, le rappelle. A Mayotte, le refus du gouvernement d'appliquer l'égalité sociale dans un territoire que Paris administre comme un département depuis 2011 a empêché le respect du confinement et des gestes barrières : l'épidémie a explosé à Mayotte. Ce n'était pas le cas à La Réunion jusqu'à ces dernières semaines.

La stratégie de laisser entrer le vi-

rus conduit donc les Réunionnais à une situation qui tend à se rapprocher de celle de la France. Avec Mayotte, La Réunion constitue donc une exception dans l'Afrique australe. Aucun pays voisin n'est aussi gravement touché.

Désormais, la solution privilégiée pour sortir de la crise est la vaccination. Mais cette campagne découle d'une stratégie décidée à Paris, qui empêche les Réunionnais d'accéder aux vaccins utilisés massivement avec efficacité par nos voisins. Par exemple, les vaccins chinois qui sont envoyés gratuitement dans les pays de notre continent ne sont pas dispo-

nibles à La Réunion car Paris refuse de les utiliser. L'objectif de 75.000 personnes partiellement vaccinées au 1er mai place La Réunion loin derrière les Seychelles qui ont déjà dépassé ce nombre, tout comme Maurice.

Il apparaît donc clairement que la France n'avait pas les moyens de protéger la population réunionnaise du coronavirus en appliquant la stratégie de laisser entrer le virus à La Réunion. Nos voisins ont clairement assumé leur incapacité à faire face à une circulation intense du virus en fermant leurs frontières pour circonscrire les cas importés. C'est la méthode qui a

été choisie pour ne pas saturer les services de santé.

A La Réunion, c'est la répression et la stigmatisation des Réunionnais jugés responsables de la crise sanitaire par les autorités qui est la méthode choisie par les autorités pour éviter la saturation des hôpitaux. Voilà où conduit la départementalisation, un concept réactionnaire né au lendemain de l'abolition du statut colonial visant à nier toute responsabilité aux Réunionnais.

M.M.

« Nécessaire solidarité avec la population qui traverse une situation très difficile »

SIDELEC : 50 000 masques en solidarité avec les Communes

Depuis le 18 février dernier, le SIDELEC Réunion a commencé à distribuer 50.000 masques aux communes ce qui marque la « nécessaire solidarité avec la population qui traverse une situation très difficile », souligne son président Maurice Gironcel.

La Réunion connaît une grave crise sanitaire liée à la Covid-19. Depuis le 11 mars 2020, plus de 16 586 cas ont été recensés sur le territoire et le nombre de décès s'élèvent malheureusement à 115 personnes.

Lors du dernier point hebdomadaire, la préfecture et l'Agence Ré-

gionale de Santé ont confirmé que la situation ne s'améliore pas avec un taux d'incidence de 120 /100 000 habitants.

C'est dans ce contexte aggravé que les autorités de l'île appellent une nouvelle fois à renforcer davantage la mobilisation contre la propagation de ce virus létal. Le SIDELEC Réunion s'y associe pleinement.

Aussi, dès le 18 février dernier, le Conseil Syndical a décidé d'apporter sa solidarité à destination des communes par la mise à disposition de masques de protection. C'est en ce sens que nous répondons à l'appel « #noubatayansamb

contre la Covid-19 ».

Ce geste de notre collectivité marque la nécessaire solidarité avec la population qui traverse une situation très difficile.

Ainsi, dans l'urgence, 50 000 masques ont été répartis entre les délégués des 24 communes membres du SIDELEC Réunion. D'autres actions de solidarité verront le jour dans les semaines qui viennent.

Maurice Gironcel
Président du SIDELEC
Réunion

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Journée Mondiale de sensibilisation à l'autisme, mais maintenant que faire ?

Hier, 2 avril, c'était la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme. Instaurée par une résolution de l'ONU en 2007, la première journée de sensibilisation à l'autisme s'est déroulée en 2008. Cette journée vise à sensibiliser le grand public à l'autisme. Elle est aussi l'occasion d'attirer l'attention sur la nécessité d'améliorer la qualité de vie des personnes autistes, afin qu'elles puissent mener une vie riche et épanouie en faisant partie intégrante de la société. Dans nos sociétés dite moderne, il est plus que temps de qualifier les personnes par leur aptitude et non leur incapacité.

A l'origine, c'est l'association américaine Autism speaks qui a lancé l'opération « Light it up blue ». Le bleu, c'est la « couleur des garçons », en effet, les troubles de l'autisme sont presque 5 fois plus fréquents chez les garçons que chez les filles. Le bleu, c'est la couleur de l'apaisement et du rêve. C'est une couleur qui semble être appréciée des personnes autistes et permet de calmer leurs angoisses. Durant la nuit du 1er au 2 avril, des monuments symboliques, des hôtels, des complexes sportifs, des salles de concerts, des musées, des ponts, des commerces, des maisons sont incités à s'illuminer en bleu.

L'autisme est un trouble neurologique qui dure toute la vie et se manifeste durant la petite enfance, sans distinction de sexe, de race ou de situation socioéconomique. L'expression "spectre autistique" renvoie à un éventail de caractéristiques. L'autisme se caractérise principalement par des formes tout à fait particulières d'interaction sociale, des modes d'apprentissage non conventionnels, un vif intérêt pour certaines disciplines, une attirance pour les activités routinières, des difficultés de communication et des manières distinctives de traiter l'information sensorielle. Le taux d'autisme est élevé partout dans le monde et le manque de compréhension a des répercussions considérables sur les individus, leur famille et leurs collectivités.

Alors qu'on estime à environ 700 000 le nombre de personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme en France, moins de 20% vont à l'école et 2% seulement ont un emploi. Les auxiliaires de vie scolaire manquent à chaque rentrée, et les personnels concernés (AVS, enseignants) ne sont toujours pas formés et payés correctement. Les centres pour adolescents sont bondés, les lieux de vie pour adultes quasi inexistant dans certaines régions. Il y a trop peu de programmes de recherche en matière d'autisme, et toujours aucun médecin spécialisé. En effet, l'autisme ayant été rangé pendant des décennies dans la case "psychiatrie et psychanalyse", aucune "spécialisation ou filière autisme" n'existe dans le corps médical. En 2017, La Cour des Comptes souligne que les deux tiers des enfants et près de 80% des adultes sont accueillis dans des établissements généralistes.

Après avoir parlé d'handicapé, ensuite de personne en situation de handicap, enfin d'inclusion. Il est temps de changer de paradigme et d'arrêter de stigmatiser les personnes en accentuer leur incapacité. Les personnes atteintes des maladies faisant parti du spectre autistiques ont des capacités et peuvent contribuer à la société. Mais encore faudrait il que la société veuille bien les accepter et se réinventer à la lumière de leur capacité. Cessons de parler de personnes en situation de handicap, mais parlons plutôt de personne AUTREMENT CAPABLE.

« Le handicap ne peut pas être un handicap » Stéphane Hawking

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Zistoir pou rakonte dsi galé :

Lo kordonyé épi lo dé pti nin - dèrnyé morso

Konm kordonyé, la pèrsone mi anparl, lété vréman lo méyèr ké néna, mé konm li l'avé in pti latlyé dann in gran vil dan Lalmagn, prèss pèrsone téi koné ali é momandoné li l'avé pèr mor d'fain, li épi son madam. Mé oila, in zour li l'ashté in pyèss kuir é li la mète dann l'atlyé lo soir é gran matin li la trouv in pèr soulyé épi in n'ot zour dè, aprésa kate si tèlman li la vni rish firamézir. Mé li téi viv avèk in késtyon é li la di son madam : mwin la zamé vi soulyé i fé tousèl dan la nuite, mi yèmré bien konète kissa i vien done mwin kou d'min konmsa. Kansréti pou fé la pèrsone in pti kado

L'avé inn foi pou inn bone foi, méssyé lo foi la manz son foi avèk in grinn sèl.

Kan l'ariv lo soir lo kordonyé épi son madam la kshyète déyèr in larmoir dann latlyé épi zot la atann lontan mèm é toudinkou kan l'ariv minui, néna dè pti bononm, par l'fête, dè pti nin, la sorte dan la kloizon, épi la sote dsi l'établi é la komans travaye, vite mèm, bien mèm san arété ziska ké toute lo kuir la fini travaye é plizyèr soulyé aligné par pèr, briyan vèye pa koman é lo stile mi di azot. A pène fini lo travaye, zot la arrante déyèr la kloizon é zot la disparu.

Lo kordonyé épi son madam la sorte déyèr l'armoir in pé kass kassé par la movèze nuite é zot la rogard lo travaye : in travaye inkroiab, bien fé vèye pa koman, épi fé vitman-vitman.

Kriké ! Kraké ! Kriké Méssyé ! Kraké Madam !

Lo madam la kalkil in kou épi la di :

« Mon mari, dè pti pèrsone la i travaye bien é zot i travaye vite, mé i diré zot lé pov pars zot la poin in bon linz épi bon soulyé pou mète dsi zot pyé. M'a fé zoli linz pou zot si tèlman zot va arsanm dè pti prins é ou, ou va fé in zoli pèr soulyé bien konfortab é konmsa nou nora romèrsyé azot. »

San tardé zot la komanss travaye épi lo rézilta lété éstraordinèr, pars si lo mari té in bon kordonyé son madam lété for pou taye in linz, pou monté, épi pou koudé... Travaye fni, zot la mète lo dè linz épi lo dè soulyé dsi l'établi é zot la éspèr lo dè ^pèrsone bien kashète déyèr l'armoir. Kan lo dè nin l'arivé, san tardé, zot la déshanjé épi zot la mète lo linz dsi zot. Zot téi ri tèlman zot lété kontan, mé oila ké zot i di :

« Astèr nou lé bo konm dè prins, nou na linz konm moun rish. Donk ni sava pi travaye pou d'moun, sapé konm ni lé, nou lé zis bon pou frékante la bone sosyété. » é zot la disparète.

La vi la ropri son kour, lo pti kordonyé la rokomanss fé zoli soulyé demoun la vil téi vien ashté shé zot é lo madam la rokomanss fé zoli linz pou abiye demoun bien.

Mon zistoir la fini. Si lé vré lé vré, si lé mantèr, la pa mwin l'otèr.

Justin